



Montant d' une pension alimentaire

Par **sandrine**, le **03/03/2011 à 16:22**

Bonjour, j'aimerais savoir combien mon ex compagnon devrait me verser de pension alimentaire pour 3 enfants âgés de 16, 12, 4 ans sachant que celui ci gagne un salaire de 1700 euro et donne 750 euros de loyer. Il n'a pas les enfants à sa charge et vient les voir seulement quand il en a envie.

Par **corima**, le **03/03/2011 à 18:14**

Saisissez le JAF du domicile des enfants, donc le votre, afin qu'il statue sur le montant de la pension alimentaire. Elle sera calculée en fonction de ses revenus/charges. Vous en profiterez pour mettre en place les droits de visite et d'hébergement du père. Mais il n'est pas obligé de les prendre pour autant, sa seule obligation c'est de payer la pension alimentaire. Vous pourrez toujours dire au JAF qu'il prend très rarement les enfants, la pension pourrait être plus forte dans le sens où c'est vous qui assumez les enfants alors quand ça devrait être lui.